

Royan, le 18 janvier 2018



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Paul GATIGNOL
Gérant

SARL IMPRIMERIE GATIGNOL

14 avenue Maryse Bastié
17200 ROYAN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N° 2C 109 690 4588 2

OBJET : Accord-Cadre Mono-Attributaire à bons de commande
impression et services connexes pour les besoins de la ville de ROYAN

LOT N°7 « IMPRESSIONS SUR SUPPORT NON-PAPIER »
Montant minimum annuel : 1.000 € H.T.
Montant maximum annuel : 4.000 € H.T.

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous notifier le lot n°7 « IMPRESSIONS SUR SUPPORT NON-PAPIER » du marché de SERVICES correspondant.

L'exécution des prestations commencera dès réception de l'ordre de service la prescrivant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe :

- un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme
- un exemplaire de l'acte d'engagement revêtu du cachet dit « exemplaire unique »

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la Ville de ROYAN,



Patrick MARENGO
Port. : 07.76.14.10.24

*Exp. en PAA
le 23/01/18*

P.I./2

En provenance de :

~~SARL IMPRIMERIE CATIGNOL
111 avenue Hays Bashe
17200 ROYAN~~

SGR 2 V21 MRF 2A 15-10164 03-15



LA POSTE

Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 109 690 4588 2



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :	24/10/11
Distribué le :	24/10/11
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C803

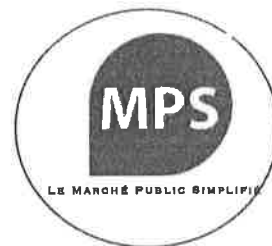
Ville de ROYAN
Mairie de Ville
80 avenue de Pontailloc
17205 ROYAN Cedex
SS
(Impression lot 7)



REÇU

11 JAN. 2018

S/P ROCHEFORT



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D N° 613-7

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE À BONS DE COMMANDE
DE SERVICE**

VILLE DE ROYAN
(POUVOIR ADJUDICATEUR)
AFFAIRES JURIDIQUES
COMANDE PUBLIQUE
80 AVENUE DE PONTAILLAC
CS 80218
17205 ROYAN CEDEX

**ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE
COMMANDE IMPRESSION ET SERVICES CONNEXES POUR
LES BESOINS DE LA VILLE DE ROYAN**

LOT N°7 : IMPRESSIONS SUR SUPPORT NON-PAPIER

ACTE D'ENGAGEMENT DU LOT N° 7

N° DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE

N	7	2	4	0	0	2	-	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

▪ MAÎTRE DE L'OUVRAGE (POUVOIR ADJUDICATEUR) :

VILLE DE ROYAN

▪ CODE D'IDENTIFICATION NATIONAL DE LA VILLE DE ROYAN (= N° DE SIRET) :

211 703 061 000 13

▪ OBJET DE L'ACCORD-CADRE À BON DE COMMANDE :

ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BON DE COMMANDE IMPRESSIONS ET SERVICES CONNEXES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE ROYAN

▪ MODE DE PASSATION ET FORME DE L'ACCORD-CADRE À BON DE COMMANDE :

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE PASSÉ EN APPEL D'OFFRE OUVERT EUROPEEN EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS (OMP) ET DES ARTICLES 66 À 68, 78 ET 80 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS (DMP).

▪ PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX NANTISSEMENTS ET CESSIONS DE CRÉANCES :

MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

▪ ORDONNATEUR :

MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

▪ COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL DE ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACCORD-CADRE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

LOT N°7 : IMPRESSIONS SUR SUPPORT NON-PAPIER

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES DU L'ACCORD-CADRE, ET DES DOCUMENTS QUI Y SONT MENTIONNÉS, CONFORMÉMENT À LEURS CLAUSES ET STIPULATIONS, ET APRÈS AVOIR FOURNI LES PIÈCES PRÉVUES AUX ARTICLES 45 ET 48 DE L'OMP AINSI QUE TOUTE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AU RESPECT DES ARTICLES L.5212-1 À L.5212-11 DU CODE DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (ARTICLE 48-I-1° DU DMP), SOIT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MPS (MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ) TEL QUE DÉCRIT DANS LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION, OBJET DES PRÉSENTES, OU HORS DU CADRE DUDIT DISPOSITIF,

LE SIGNATAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL),

M GATIENOL Paul

AGISSANT EN QUALITÉ DE

Gérant

M'ENGAGE SUR LA BASE DE MON OFFRE ET POUR MON PROPRE COMPTE ;

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE

SARL IMPRIMERIE GATIENOL

ADRESSE

14 avenue Maya Bastie 17200 ROYAN

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

imprimerie.gatienol@wanadoo.fr

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

0546050542 TÉLÉCOPIE :

0546051970

NUMÉRO DE SIRET : 316 973 569 000 23

CODE APE : 1812 Z

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

FR 373 169 73 569

ENGAGE LA SOCIÉTÉ _____ SUR LA BASE DE SON OFFRE ;

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE

ADRESSE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

TÉLÉCOPIE :

NUMÉRO DE SIRET :

CODE APE :

A DÉFAUT DE SIRET POUR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ÉTRANGERS :

UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION EUROPÉEN OU INTERNATIONAL OU PROPRE AU PAYS D'ORIGINE DU CANDIDAT ISSU D'UN RÉPERTOIRE FIGURANT DANS LA LISTE DES I.C.D. :

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

LE MANDATAIRE (CANDIDAT GROUPÉ),

M _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE

.....
DÉSIGNÉ MANDATAIRE : DU GROUPEMENT SOLIDAIRE
 SOLIDAIRE DU GROUPEMENT CONJOINT
 NON SOLIDAIRE DU GROUPEMENT CONJOINT

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE
.....

ADRESSE
.....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : TÉLÉCOPIE :

NUMÉRO DE SIRET : CODE APE :

A DÉFAUT DE SIRET POUR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ÉTRANGERS :
UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION EUROPÉEN OU INTERNATIONAL OU PROPRE AU PAYS D'ORIGINE DU CANDIDAT
ISSU D'UN RÉPERTOIRE FIGURANT DANS LA LISTE DES I.C.D. :

.....
NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

S'ENGAGE, AU NOM DES MEMBRES DU GROUPEMENT¹, SUR LA BASE DE L'OFFRE DU GROUPEMENT,

À EXÉCUTER, SANS RÉSERVE, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS, CLAUSES ET PRESCRIPTIONS IMPOSÉES PAR LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES, LES PRESTATIONS DEMANDÉES DANS LES CONDITIONS DÉFINIES CI-APRÈS ;

L'OFFRE AINSI PRÉSENTÉE NE NOUS LIE TOUTEFOIS QUE SI SON ACCEPTATION NOUS EST NOTIFIÉE DANS UN DÉLAI DE 120 JOURS À COMPTER DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES FIXÉE DANS LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION.

JE RECONNAIS EXPRESSÉMENT PRENDRE CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ D'EXERCER UN RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITÉ DU CONTRAT DANS LES DEUX MOIS À COMPTER DE LA PUBLICITÉ PAR TOUTE MESURE APPROPRIÉE (AFFICHAGE, AVIS D'ATTRIBUTION...) DE LA DATE DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE ET DE SES MODALITÉS DE CONSULTATION, À SAVOIR LA CONSULTATION DES DOCUMENTS AUPRÈS DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE AFFAIRES JURIDIQUES (C.P.A.J.), 80 AVENUE DE PONTAILLAC, 17200 ROYAN DANS LE RESPECT DES SECRETS PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION EN CONSULTANT LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE ROYAN À L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTP://WWW.VILLE-ROYAN.FR](http://www.ville-royan.fr) (RUBRIQUE « ECONOMIE/MARCHÉS PUBLICS ») ET/OU LE SITE INTERNET DU PROFIL ACHETEUR SUD-OUEST MARCHES PUBLICS À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [HTTP://WWW.SUDOUEST-MARCHESPUBLICS.COM/ACCUEIL.HTM](http://www.sudouest-marchespublics.com/accueil.htm), ET/OU LE JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE [HTTP://SIMAP.EUROPA.EU/INDEX_FR.HTM](http://simap.europa.eu/index_fr.htm), ET/OU LE SITE INTERNET DU BOAMP À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [HTTP://WWW.BOAMP.FR](http://www.boamp.fr).

PAR CONSÉQUENT, JE NE POURRAIS EN AUCUN CAS OPPOSER UNE MÉCONNAISSANCE DU DÉLAI ET DES MODALITÉS D'EXERCER LEDIT RECOURS PRÉCITÉ.

EN CAS DE DISCORDANCE ENTRE LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT ACCORD-CADRE ET LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX MARCHÉS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES (C.C.A.G.FCS), LES PRÉSENTES PRÉVALENT.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

¹ CETTE ANNEXE EST À DUPLIQUER EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE NÉCESSAIRE ET ELLE EST RECOMMANDÉE DANS LE CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

LES PRIX SONT CEUX MENTIONNÉS DANS LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.) ET SERONT RÉMUNÉRÉS PAR APPLICATION AUX QUANTITÉS RÉELLEMENT EXÉCUTÉES. SEULS LES PRIX UNITAIRES SONT CONTRACTUELS, LES QUANTITÉS ÉTANT DONNÉES À TITRE INDICATIF ET N'ENGAGEANT PAS LE POUVOIR ADJUDICATEUR. D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, EN CAS DE DISCORDANCE ENTRE DES MONTANTS FIGURANT EN CHIFFRES ET CEUX EN LETTRES, SEULS LES MONTANTS INDIQUÉS EN LETTRES PRÉVAUDRONT À DÉFAUT D'AVOIR FAIT L'OBJET D'UNE RECTIFICATION LORS D'ÉCHANGES DANS LE CADRE DE PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR, OU LORS DE LA NÉGOCIATION ÉVENTUELLE OU DE MISE AU POINT AVEC LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S).

MONTANT MINIMUM HORS TAXE ANNUEL : 1 000 EUROS
MONTANT TVA : 200 EUROS
MONTANT MINIMUM ANNUEL TTC : 1 200 EUROS

MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 4 000 EUROS
MONTANT TVA : 800 EUROS
MONTANT MAXIMUM ANNUEL TTC : 4 800 EUROS.

DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE AU MOMENT DE L'OFFRE :

- LE OU LES ACTES SPÉCIAUX DE SOUS-TRAITANCE N°.....ANNEXÉ(S) AU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT INDIQUENT LA NATURE ET LE MONTANT DES PRESTATIONS QUE L'ON ENVISAGE DE FAIRE EXÉCUTER PAR DES SOUS-TRAITANTS PAYÉS DIRECTEMENT. LES NOMS ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT DE CES SOUS-TRAITANTS AINSI QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES INDIQUÉ DANS CHAQUE ANNEXE CONSTITUE LE MONTANT MAXIMAL DE LA CRÉANCE QUE LE SOUS-TRAITANT CONCERNÉ POURRA PRÉSENTER EN NANTISSEMENT OU CÉDER.
- CHAQUE ACTE SPÉCIAL DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE UNE DEMANDE D'ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET D'AGRÈMENT DE SES CONDITIONS DE PAIEMENT, DEMANDE QUI EST RÉPUTÉE PRENDRE EFFET À LA DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE; CETTE NOTIFICATION EST RÉPUTÉE EMPORTER ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET AGRÈMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT.
- LE MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS QUE L'ON ENVISAGE DE SOUS-TRAITER CONFORMÉMENT À CES ANNEXES EST DE :

MONTANT HORS TAXES : EUROS

TVA (TAUX DE %) : EUROS

MONTANT TOUTES TAXES COMPRIS : EUROS

SOIT EN LETTRES :

.....
.....

LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE SE LIBÈRERA DES SOMMES DUES AUX SOUS-TRAITANTS PAYÉS DIRECTEMENT EN FAISANT PORTER LEURS MONTANTS AU CRÉDIT DES COMPTES DÉSIGNÉS DANS LES ANNEXES, LES AVENANTS OU LES ACTES SPÉCIAUX.

EN CAS DE GROUPEMENT SOLIDAIRE, LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ SUR² :

- UN COMPTE UNIQUE OUVERT AU NOM DES MEMBRES DU GROUPEMENT OU DU MANDATAIRE,
- LES COMPTES DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPEMENT SUIVANT LES RÉPARTITIONS INDIQUÉES EN ANNEXE DU PRÉSENT DOCUMENT.

NB : SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, OU SI LES DEUX CASES SONT COCHÉES, LE POUVOIR ADJUDICATEUR CONSIDÉRERA QUE SEULES LES DISPOSITIONS DU C.C.A.P. S'APPLIQUENT.

CONFORMÉMENT AU C.C.A.P., LA OU LES ENTREPRISES CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

- REFUSENT³ DE PERCEVOIR L'AVANCE,
- ACCEPTENT DE PERCEVOIR L'AVANCE.

² COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION
³ COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION

NB : SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, OU SI LES DEUX CASES SONT COCHÉES, LE POUVOIR ADJUDICATEUR CONSIDÉRERA QUE L'ENTREPRISE RENONCE AU BÉNÉFICE DE L'AVANCE.

ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACCORD-CADRE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

LE DÉLAI D'EXÉCUTION DES COMMANDES SERA MENTIONNÉ SUR CHAQUE BON DE COMMANDE.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

LE POUVOIR ADJUDICATEUR SE LIBÉRERA DES SOMMES DUES AU TITRE DU PRÉSENT ACCORD-CADRE EN FAISANT PORTER LE MONTANT AU CRÉDIT DU OU DES COMPTES SUIVANTS :

■ OUVERT AU NOM DE : SARL GATIEND IMPRIMERIE
POUR LES PRESTATIONS SUIVANTES : LOT N°7 impressions non papier
DOMICILIATION : BPCA Royan
CODE BANQUE : 10907 CODE GUICHET : 0056 N° DE COMPTE : 00621610609
CLÉ RIB : 89 IBAN : FR76 BIC : CCBPPRPPBDK
■ OUVERT AU NOM DE : L 10907005060062161060989

POUR LES PRESTATIONS SUIVANTES : _____
DOMICILIATION : _____
CODE BANQUE : _____ CODE GUICHET : _____ N° DE COMPTE : _____
CLÉ RIB : _____ IBAN : _____ BIC : _____
■ OUVERT AU NOM DE : _____
POUR LES PRESTATIONS SUIVANTES : _____
DOMICILIATION : _____
CODE BANQUE : _____ CODE GUICHET : _____ N° DE COMPTE : _____
CLÉ RIB : _____ IBAN : _____ BIC : _____

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

EN CAS DE MANQUEMENT À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU TRAVAIL DISSIMULÉ, LE POUVOIR ADJUDICATEUR, DONNEUR D'ORDRE, PEUT APPLIQUER AU TITULAIRE UNE PÉNALITÉ ÉGALE À 10 % DU MONTANT DU CONTRAT SI CE DERNIER NE S'ACQUITTE PAS DES FORMALITÉS MENTIONNÉES AUX ARTICLES L.8221-3 À L. 8221-5 DU CODE DU TRAVAIL.

SI, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ALERTE, LE COCONTRACTANT N'A PAS DONNÉ SUITE À LA MISE EN DEMEURE DE RÉGULARISER SA SITUATION, LE POUVOIR ADJUDICATEUR POURRA SOIT APPLIQUER LA PÉNALITÉ CONTRACTUELLE CI-AVANT DÉNOMMÉE, SOIT ROMPRE LE CONTRAT, SANS INDEMNITÉS, AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE DE L'ACCORD-CADRE.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES⁴

PAYS DE L'UE (UNION EUROPÉENNE)
PAYS SIGNATAIRES DE L'AMP (ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS (1994) ENTRÉ EN VIGUEUR AU 01/01/1996)
AUTRES PAYS :

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

⁴ RAYER LES MENTIONS INUTILES

J'AFFIRME (NOUS AFFIRMONS), SOUS PEINE DE RÉSILIATION DE L'ACCORD-CADRE À MES (NOS) TORTS EXCLUSIFS, QUE LA (LES) SOCIÉTÉ(S) POUR LAQUELLE (LESQUELLES) J'INTERVIENS (NOUS INTERVENONS) NE TOMBE(NT) PAS SOUS LE COUP DES INTERDICTIONS DÉCOULANT DES ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 ET DE L'ARTICLE 48-I-1° DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016.

LES DÉCLARATIONS SIMILAIRES DES ÉVENTUELS SOUS-TRAITANTS ÉNUMÉRÉS PLUS HAUT SONT ANNEXÉES AU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT.

EN SUS DE L'OBLIGATION DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE CANDIDATURE DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION, SOIT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MPS (MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ) OU HORS DU CADRE DUDIT DISPOSITIF, ET SOUS PEINE DE RÉSILIATION DE L'ACCORD-CADRE AUX TORTS DU TITULAIRE, JE M'ENGAGE À FOURNIR, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION PORTANT SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET DU CODE DU TRAVAIL (CT), LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- PIÈCES PRÉVUES À L'ARTICLE D.8222-5 DU C.T. (PUIS TOUS LES SIX MOIS DURANT LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE) :
 - UNE ATTESTATION DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS SOCIALES DATANT DE MOINS DE 6 MOIS (ARTICLE D. 8222-5-1° DU C.T.), DITE ATTESTATION DE VIGILANCE,
 - LES JUSTIFICATIFS D'IMMATRICULATION (ARTICLE D. 8222-5-2° DU C.T. ET ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016).
- DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ, LE CAS ÉCHÉANT, LA LISTE NOMINATIVE DES SALARIÉS ÉTRANGERS QUI SERAIENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EMPLOYÉS (ARTICLES D. 8254-2 À D. 8254-5 DU C.T.) (DISPOSITIF D'ALERTE - ARTICLE L. 8222-6 DU C.T. ET ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016).
- ATTESTATION D'ASSURANCE DÉCENNALE (UNIQUEMENT POUR LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX HORMIS CEUX MENTIONNÉS À L'ARTICLE L. 243-1-1 DU CODE DES ASSURANCES) (ARTICLE L. 241-1 ALINÉA 2 DU CODE DES ASSURANCES) ;
- LES ATTESTATIONS D'ASSURANCE ÉVENTUELLES DEMANDÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 50 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016.
- (CF. ARTICLE 4.1 DU PRÉSENT RÈGLEMENT DE CONSULTATION) ;

SITUATION OÙ LE COCONTRACTANT EST ÉTABLI OU DOMICILIÉ À L'ÉTRANGER :

EN SUS DE L'OBLIGATION DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE CANDIDATURE DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION, ET SOUS PEINE DE RÉSILIATION DE L'ACCORD-CADRE AU TORTS DU TITULAIRE, JE M'ENGAGE À FOURNIR, EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION PORTANT SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET DU CODE DU TRAVAIL, NOTAMMENT LES ARTICLES D.8222-7 ET D.8222-8 DU CODE DU TRAVAIL, ET CE TOUS LES SIX MOIS JUSQU'À LA FIN DE L'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- UN DOCUMENT ATTESTANT DE LA RÉGULARITÉ DE MA SITUATION SOCIALE AU REGARD DU RÈGLEMENT (CE) N°883/2004 DU 29 AVRIL 2004 OU D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET, LORSQUE LA LÉGISLATION DU PAYS DE DOMICILIATION LE PRÉVOIT, UN DOCUMENT ÉMANANT DE L'ORGANISME GÉRANT LE RÉGIME SOCIAL OBLIGATOIRE ET MENTIONNANT QUE JE SUIS À JOUR DE MES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DU PAIEMENT DES COTISATIONS AFFÉRENTES, OU UN DOCUMENT ÉQUIVALENT OU, À DÉFAUT, UNE ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE PRÉVUE À L'ARTICLE L. 243-15 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (ARTICLE D.8222-7-1°- B) DU C.T.) (ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016) ;
- AU TITRE DE LA RÉGULARITÉ FISCALE, SI JE SUIS ASSUJETTI À LA T.V.A. EN FRANCE, UN DOCUMENT MENTIONNANT :
 - MON NUMÉRO INDIVIDUEL D'IDENTIFICATION ATTRIBUÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 286 TER DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, OU, SI JE N'Y SUIS PAS TENU, UN DOCUMENT MENTIONNANT MON IDENTITÉ ET MON ADRESSE, OU DE MON REPRÉSENTANT FISCAL PONCTUEL EN FRANCE (ARTICLE D. 8222-7-1°- A) DU C.T.) (ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016) ;
- DANS LE CAS OÙ MON IMMATRICULATION À UN REGISTRE PROFESSIONNEL DANS LE PAYS D'ÉTABLISSEMENT OU DE DOMICILIATION EST OBLIGATOIRE (ARTICLE 51-III DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016) :
 - SOIT UN DOCUMENT ÉMANANT DES AUTORITÉS TENANT LE REGISTRE PROFESSIONNEL OU UN DOCUMENT ÉQUIVALENT CERTIFIANT CETTE INSCRIPTION (ARTICLE D.8222-7-2° A) DU C.T.)
 - SOIT UN DEVIS, UN DOCUMENT PUBLICITAIRE OU UNE CORRESPONDANCE PROFESSIONNELLE, À CONDITION QU'Y SOIENT MENTIONNÉS LE NOM OU LA DÉNOMINATION SOCIALE, L'ADRESSE COMPLÈTE ET LA NATURE DE L'INSCRIPTION AU REGISTRE PROFESSIONNEL (ARTICLE D.8222-7-2°- B) DU C.T.)

- POUR LES ENTREPRISES EN COURS DE CRÉATION : UN DOCUMENT ÉMANANT DE L'AUTORITÉ HABILITÉE À RECEVOIR L'INSCRIPTION AU REGISTRE PROFESSIONNEL ET ATTESTANT DE LA DEMANDE D'IMMATRICULATION AUDIT REGISTRE DATANT DE MOINS DE 6 MOIS (ARTICLE D.8222-7-2°- C) DU C.T.),
- DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ, LA LISTE NOMINATIVE DES SALARIÉS ÉTRANGERS QUI SERAIENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EMPLOYÉS (ARTICLES D. 8254-2 À D. 8254-5 DU C.T.).

JE M'ENGAGE À FOURNIR, DANS LE CADRE D'UN DÉTACHEMENT ÉVENTUEL D'UN OU PLUSIEURS SALARIÉS, ET CE, À CHAQUE DÉTACHEMENT DE SALARIÉ(S), UNE COPIE DE LA DÉCLARATION DE DÉTACHEMENT TRANSMISE À LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (D.I.R.E.C.C.T.E.) ET UNE COPIE DU DOCUMENT DÉSIGNANT MON REPRÉSENTANT EN FRANCE (ARTICLE R. 1263-12 DU C.T.).

JE M'ENGAGE À FOURNIR, LORS DE LA CONCLUSION DE L'ACCORD-CADRE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 51-V DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016, POUR PROUVER NOTAMMENT LA RÉGULARITÉ DE MA SITUATION FISCALE ET SOCIALE, SI JE SUIS ÉTABLI DANS UN ÉTAT AUTRE QUE LA FRANCE, UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT, EN REMPLACEMENT DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ÉQUIVALENTS À CEUX MENTIONNÉS À L'ARTICLE 51 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016, OU, DANS LES PAYS OÙ UNE TELLE PROCÉDURE N'EXISTE PAS, PAR UNE DÉCLARATION SOLENNELLE FAITE PAR MES SOINS DEVANT UNE AUTORITÉ JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE, UN NOTAIRE OU UN ORGANISME PROFESSIONNEL QUALIFIÉ DE MON PAYS D'ORIGINE OU D'ÉTABLISSEMENT.

DE PLUS, ET SOUS PEINE DES MÊMES SANCTIONS, JE M'ENGAGE À FOURNIR OBLIGATOIREMENT CHAQUE ANNÉE, SI LA DURÉE DU CONTRAT EST SUPÉRIEURE À UN AN, LES ATTESTATIONS D'ASSURANCES À JOUR DÉSIGNÉES DANS LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

JE RECONNAIS ÉGALEMENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE, APRÈS LA SIGNATURE DU MARCHÉ, QU'EN CAS D'INEXACTITUDE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS MENTIONNÉS AUX ARTICLES 48 ET 50 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016 OU DE REFUS DE PRODUIRE LES PIÈCES PRÉVUES AUX ARTICLES D. 8222-5 OU D. 8222-7 ET D. 8222-8 DU CODE DU TRAVAIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 51-III DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016, IL POURRA ÊTRE FAIT APPLICATION À MES TORTS DES CONDITIONS DE RÉSILIATION PRÉVUES PAR LE MARCHÉ.

J'ACCEPTÉ SANS RÉSERVE LES CLAUSES DU C.C.A.P. DU PRÉSENT ACCORD-CADRE AINSI QUE LES AUTRES PIÈCES DE L'ACCORD-CADRE DONT LES ORIGINAUX CONSERVÉS PAR LA COLLECTIVITÉ FONT SEULS FOI.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL
 A
 LE
 ROYAN
 27/1/18

SIGNATURE DU CANDIDAT
 PORTER LA MENTION MANUSCRITE
 LU ET APPROUVÉ

lu et approuvé



REÇU
 11 JAN. 2018
 S/P ROCHEFORT

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

EST ACCEPTÉE LA PRÉSENTE OFFRE POUR
VALOIR
ACTE D'ENGAGEMENT

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

A ROYAN
LE 14 de cembre 2017

Le Maire de la Ville de Royan,



Patrick MARENCO

ELLE EST COMPLÉTÉE PAR LES ANNEXES SUIVANTES⁵ :

- ANNEXE N°1 RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT ;
- ANNEXE N°2 RELATIVE À LA DÉSIGNATION ET RÉPARTITION DES COTRAITANTS EN CAS DE GROUPEMENT ;
- AUTRES ANNEXES (A PRÉCISER) :

NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DE L'ACCORD-CADRE)

EN CAS DE REMISE CONTRE RÉCÉPISSÉ :

LE TITULAIRE SIGNERA LA FORMULE CI-DESSOUS :

« REÇU À TITRE DE NOTIFICATION UNE COPIE DU PRÉSENT ACCORD-CADRE »

A LE⁶

SIGNATURE

REÇU
11 JAN. 2018
S/P ROCHEFORT

⁵ COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

⁶ DATE ET SIGNATURE ORIGINALES

*EN CAS D'ENVOI EN LR/AR (LETTRE RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION) :
COLLER DANS CE CADRE L'AVIS DE RÉCEPTION POSTAL, DATÉ ET SIGNÉ PAR LE TITULAIRE (VALANT
DATE DE NOTIFICATION DE L'ACORD-CADRE)*

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

COPIE DÉLIVRÉE EN UNIQUE EXEMPLAIRE POUR ÊTRE REMISE À L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT EN CAS DE CESSIION OU DE NANTISSEMENT DE CRÉANCE DE :

1 LA TOTALITÉ DE L'ACCORD-CADRE DONT LE MONTANT EST DE (INDIQUER LE MONTANT EN CHIFFRES ET EN LETTRES) :

.....
.....

2 LA TOTALITÉ DU BON DE COMMANDE N° ...
AFFÉRENT À L'ACCORD-CADRE (INDIQUER LE MONTANT EN CHIFFRES) :

ET EN LETTRES :

3 LA PARTIE DES PRESTATIONS QUE LE TITULAIRE N'ENVISAGE PAS DE CONFIER À DES SOUS-TRAITANTS BÉNÉFICIAINT DU PAIEMENT DIRECT, EST ÉVALUÉE À (INDIQUER EN CHIFFRES ET EN LETTRES) :

.....

4 LA PARTIE DES PRESTATIONS ÉVALUÉE À (INDIQUER LE MONTANT EN CHIFFRES ET EN LETTRES) :

.....

ET DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉE PAR

EN QUALITÉ DE :

MEMBRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE SOUS-TRAITANT

A LE⁷

SIGNATURE

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A RENSEIGNER AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE)

LA PART DE PRESTATIONS QUE LE TITULAIRE N'ENVISAGE PAS DE CONFIER À DES SOUS-TRAITANTS BÉNÉFICIAINT DU PAIEMENT DIRECT EST RAMENÉE (INDIQUER L'UNITÉ MONÉTAIRE D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE ET LE MONTANT EN LETTRE) À :

.....
.....

MONTANT INITIAL :

- RAMENÉ À :

- PORTÉ À :

A LE⁸

SIGNATURE

⁷ DATE ET SIGNATURE ORIGINALES

⁸ DATE ET SIGNATURE ORIGINALES

**ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT OU ACTE
SPECIAL**

A- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ACHETEUR VILLE DE ROYAN
R : 80 AVENUE DE PONTAILLAC
CS N° 80218
17205 ROYAN CEDEX
TÉL: 05 46 39 56 56
TÉLÉCOPIE: 05 46 39 56 57

PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS : (NANTISSEMENTS OU CESSIONS DE CRÉANCES)

MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : **MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL DE ROYAN**

B- OBJET DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE

OBJET DE IMPRESSIONS ET SERVICES CONNEXES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE
L'ACCORD CADRE : ROYAN
LOT 7 : IMPRESSIONS SUR SUPPORT NON-PAPIER

NOM OU DÉNOMINATION ET ADRESSE DU CANDIDAT OU DU TITULAIRE :

.....

C- OBJET DE LA DÉCLARATION DU SOUS-TRAITANT

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

- UNE ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT REMIS PAR LE CANDIDAT ;
- UN ACTE SPÉCIAL PORTANT ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT ET AGRÉMENT DE SES CONDITIONS DE PAIEMENT ;
- UN ACTE SPÉCIAL MODIFICATIF ; IL ANNULE ET REMPLACE LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE DU
-

D- IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE

NOM, PRÉNOM, RAISON OU DÉNOMINATION SOCIALE :

.....

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT) :

.....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE, ET NUMÉRO DE SIRET :

.....

.....

EN CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES CANDIDAT OU TITULAIRE, NOM DU MANDATAIRE DÉSIGNÉ POUR REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET COORDONNER LES PRESTATIONS :

.....

.....

E- IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT

- NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU SOUS-TRAITANT, ADRESSES DE SON ÉTABLISSEMENT ET DE SON SIÈGE SOCIAL (SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT), ADRESSE ÉLECTRONIQUE, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE ET NUMÉRO SIRET :
-
-

- FORME JURIDIQUE DU SOUS-TRAITANT (ENTREPRISE INDIVIDUELLE, SA, SARL, EURL, ASSOCIATION, ÉTABLISSEMENT PUBLIC, ETC.) :
-

- NUMÉRO D'ENREGISTREMENT AU REGISTRE DU COMMERCE, AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS, AU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES :
-

- PERSONNE(S) PHYSIQUE(S) AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LE SOUS-TRAITANT : (INDIQUER LE NOM, PRÉNOM ET LA QUALITÉ DE CHAQUE PERSONNE. JOINDRE EN ANNEXE UN JUSTIFICATIF PROUVANT L'HABILITATION À ENGAGER LE SOUS-TRAITANT)
-

- LE SOUS-TRAITANT DÉCLARE REMPLIR LES CONDITIONS POUR AVOIR DROIT AU PAIEMENT DIRECT : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

NON

OUI

F- NATURE ET PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :
-

- MONTANT DES SOMMES À VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT :

A) MONTANT MAXIMUM DES SOMMES À VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT DANS LE CAS DE PRESTATIONS NE RELEVANT PAS DU B) CI-DESSOUS :

■ TAUX DE LA T.V.A. :

■ MONTANT MAXIMUM H.T. :

■ MONTANT MAXIMUM T.T.C. :

B) MONTANT MAXIMUM DES SOMMES À VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT DANS LE CAS DE TRAVAUX SOUS-TRAITÉS RELEVANT DE L'ARTICLE 283-2 NONIÉS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS :

■ TAUX DE LA T.V.A. : AUTOLIQUIDATION (LA T.V.A. EST DUE PAR LE TITULAIRE)

■ MONTANT MAXIMUM MAXIMUM HORS T.V.A. :

■ MONTANT MAXIMUM T.T.C. :

- MODALITÉS DE VARIATION DES PRIX :
-

G- CONDITIONS DE PAIEMENT

- COMPTE À CRÉDITER : (JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL)

.....
.....
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE :

.....
.....
NUMÉRO DE COMPTE :

■ CONDITIONS DE PAIEMENT PRÉVUES PAR LE CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

.....
.....
■ LE SOUS-TRAITANT DEMANDE À BÉNÉFICIER D'UNE AVANCE : NON OUI
(COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

H- CAPACITÉS DU SOUS-TRAITANT

LE SOUS-TRAITANT MENTIONNE SON APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCERNÉE PAR LE CONTRAT, SES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES SUIVANTES, DEMANDÉES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR :

.....
.....
.....
LE SOUS-TRAITANT PRODUIT, EN ANNEXE DU PRÉSENT DOCUMENT, LES DOCUMENTS JUSTIFIANT DE SON APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCERNÉE PAR LE CONTRAT, SES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ÉVOQUÉES CI-DESSUS.

I- ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

LE CANDIDAT INDIVIDUEL, OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT, DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- a) N'ENTRER DANS AUCUN DES CAS D'INTERDICTION DE SOUMISSIONNER OBLIGATOIRES PRÉVUS AUX ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 OU, POUR LES MARCHÉS PUBLICS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ, N'ENTRER DANS AUCUN DES CAS D'INTERDICTION DE SOUMISSIONNER OBLIGATOIRES PRÉVUS AUX ARTICLES 45 ,46 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015
- b) ÊTRE EN RÈGLE AU REGARD DES ARTICLES L. 5212-1 À L. 5212-11 DU CODE DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.

J- CESSIION OU NANTISSEMENT DES CRÉANCES RÉSULTANT DE L'ACCORD-CADRE

(COCHER LES CASES CORRESPONDANTES)

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE UN ACTE SPÉCIAL ; LE TITULAIRE ÉTABLIT QU'AUCUNE CESSIION NI AUCUN NANTISSEMENT DE CRÉANCES RÉSULTANT DE L'ACCORD-CADRE PUBLIC NE FONT OBSTACLE AU PAIEMENT DIRECT DU SOUS-TRAITANT, EN PRODUISANT EN ANNEXE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT :

L'EXEMPLAIRE UNIQUE OU LE CERTIFICAT DE CESSIBILITÉ DE L'ACCORD-CADRE QUI LUI A ÉTÉ DÉLIVRÉ,

OU

UNE ATTESTATION OU UNE MAINLEVÉE DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CESSIION OU DU NANTISSEMENT DE CRÉANCES.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE CONSTITUE UN ACTE SPÉCIAL MODIFICATIF :

LE TITULAIRE DEMANDE LA MODIFICATION DE L'EXEMPLAIRE UNIQUE OU DU CERTIFICAT DE CESSIBILITÉ QUI EST JOINT AU PRÉSENT DOCUMENT ;

OU

- L'EXEMPLAIRE UNIQUE OU LE CERTIFICAT DE CESSIBILITÉ AYANT ÉTÉ REMIS EN VUE D'UNE CESSION OU D'UN NANTISSEMENT DE CRÉANCES ET NE POUVANT ÊTRE RESTITUÉ, LE TITULAIRE JUSTIFIE SOIT QUE LA CESSION OU LE NANTISSEMENT DE CRÉANCES CONCERNANT L'ACCORD-CADRE PUBLIC EST D'UN MONTANT TEL QU'IL NE FAIT PAS OBSTACLE AU PAIEMENT DIRECT DE LA PARTIE SOUS-TRAITÉE, SOIT QUE SON MONTANT A ÉTÉ RÉDUIT AFIN QUE CE PAIEMENT SOIT POSSIBLE. CETTE JUSTIFICATION EST DONNÉE PAR UNE ATTESTATION OU UNE MAINLEVÉE DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CESSION OU DU NANTISSEMENT DE CRÉANCES RÉSULTANT DE L'ACCORD-CADRE QUI EST JOINTE AU PRÉSENT DOCUMENT.

K- ACCEPTATION ET AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU SOUS-TRAITANT

A, LE A, LE

LE SOUS-TRAITANT :

LE CANDIDAT OU LE TITULAIRE :

LE DÉPUTÉ-MAIRE OU SON REPRÉSENTANT, COMPÉTENT POUR SIGNER L'ACCORD-CADRE, ACCEPTE LE SOUS-TRAITANT ET AGRÉE SES CONDITIONS DE PAIEMENT.

A, LE

LE DÉPUTÉ MAIRE OU SON REPRÉSENTANT,

L- NOTIFICATION DE L'ACTE SPÉCIAL AU TITULAIRE

EN CAS D'ENVOI EN LETTRE RECOMMANDÉE AVEC
ACCUSÉ DE RÉCEPTION
(COLLER DANS CE CADRE L'AVIS DE RÉCEPTION
POSTAL, DATÉ ET SIGNÉ PAR LE TITULAIRE)

EN CAS DE REMISE CONTRE RÉCÉPISSÉ :
LE TITULAIRE REÇOIT À TITRE DE
NOTIFICATION UNE COPIE DU PRÉSENT ACTE
SPÉCIAL :

A, LE

ANNEXE N°2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
RAISON SOCIALE : SIREN : N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : ADRESSE :				
RAISON SOCIALE : SIREN : N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : ADRESSE :				
RAISON SOCIALE : SIREN : N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : ADRESSE :				
TOTAUX				

Bordereau des Prix Unitaires lot 7 : Impressions sur support non-papier

Descriptif	Format	Type d'impression	Type de support	Nombre de fichiers	Grammage	Nbre Exemplaires estimatif	Prix Unit. H.T.	Total
<u>Panneaux kakemono</u>	40 * 60 cm		PVC 2 mm	2		30	4	120€
	80 * 300		bâche micro perforée avec coutures vynil polymère, plastification et entrecollage, Alu dibon	1		1	50	50€
	A3		impression numérique traversante sur tissu maille bloqué 100 % polyester / finition game élastique noire ourlets	1		2	10€	20€
<u>beach flag</u>	170*50 cm	quadri recto		2		2	85	170€
<u>Kakemonno</u>	800*3000 mm	quadri recto	Velin permanent blanc AR blanc	1	80g/m ²	1	40	40€
	2 m * 84 cm	quadri recto verso	résistant UV outdoor	1		1	30	30€
	2 m * 42 cm	quadri recto verso					20	20€
	2 m * 2m	quadri recto verso	PVC impression numérique	1		1	55	55€
<u>banderolle</u>	6 * 1 mètre	PVC 550 g avec ourlets et œillets tous les 50 cm		2			80	80€
Total H.T.								585€
TVA 18,80% 20%								117€
Total T.T.C.								702€